



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 71325

Texte de la question

M. Claude Goasguen appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la multiplicité de ses récentes déclarations concernant la mise en place de nouveaux rythmes scolaires. Il souhaite connaître ses intentions réelles à cet égard, les moyens qu'il compte employer et, finalement, savoir si les intentions relèvent d'une réelle volonté de modification ou de l'ordre du simple discours. Par ailleurs, il tient à lui faire part de son inquiétude sur la mise en place de ces nouveaux rythmes à Paris, telle qu'elle semble s'amorcer selon les déclarations abruptes du recteur et du maire de la capitale. En effet, une modification aussi importante pour la vie quotidienne ne pourrait raisonnablement se faire sans concertations préalables avec les parents d'élèves et les autorités culturelles, comme le prévoient les lois et les règlements dans ce domaine. Il demande quels sont ses sentiments à cet égard.

Texte de la réponse

Concernant les rythmes scolaires, diverses études ont été réalisées et aucune n'apporte d'éléments décisifs en faveur d'une organisation particulière du temps de l'enfant. Toutes soulignent l'importance d'un bon équilibre des journées avec alternance et variété des activités, et prise en considération des périodes de meilleure vigilance. Il apparaît qu'il n'existe pas de modèle généralisable. La variété des besoins locaux, liés aux caractéristiques sociales et économiques de la vie des familles, conduit à considérer qu'une règle unique et uniforme en matière de calendrier n'est pas forcément pertinente. Les initiatives d'aménagement du temps scolaire, tel qu'il est organisé par le décret n° 91-383 du 22 avril 1991 et la circulaire n° 91-099 du 24 avril 1991, appartiennent aux conseils d'école et la décision finale est prise par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, au terme d'un processus de concertation avec toutes les instances concernées, qui a pour objet d'apporter les réponses les plus adaptées aux demandes locales particulières. Le ministre souhaite favoriser cette dynamique dans un esprit de large déconcentration des initiatives. En ce qui concerne la ville de Paris, des états généraux des rythmes scolaires ont été organisés, des consultations préalables ont été conduites conjointement par le rectorat et la mission des rythmes scolaires placée auprès du maire adjoint chargé de la vie scolaire. Le recteur a annoncé ses propositions pour un nouvel aménagement de la journée et de la semaine scolaire le 19 décembre 2001. A la suite de cette annonce, une consultation de l'ensemble des membres de la communauté éducative est actuellement organisée dans toutes les écoles.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71325

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 décembre 2001, page 7489

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 935